



**ENSEIGNANTES OU ENSEIGNANTS
BESOINS IMMÉDIATS OU À VENIR AU PRIMAIRE**

Anglais (Dès que possible, et ce, jusqu'au 24 novembre 2023) Provencher (Saint-Anselme)	+ -	88,89%
Anglais (Dès que possible, et ce, jusqu'au 5 décembre 2023) De La Ruche (Saint-Vallier) Des Tilleuls (Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud) Saint-Thomas (Montmagny)	+ -	100,00%
Éducation physique (À partir du 11 février, et ce, jusqu'au 20 avril 2024) Aux Quatre-Vents (Saint-Malachie) Des Méandres (Saint-Léon-de-Standon)	+ -	100,00%
Primaire (Dès que possible, et ce, jusqu'au 4 mai 2024) Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)	+ -	11,11%
Primaire (Dès que possible, et ce, jusqu'au 26 juin 2024) Échos-de-la-Forêt (1ère et 2e année) - Saint-Philémon	+ -	11,11%
Primaire (Dès que possible, et ce, jusqu'au 26 juin 2024) Saint-Just (4-5-6e année) - Saint-Just-de-Bretenières	+ -	100,00%
Primaire (Dès que possible, et ce, jusqu'au 22 décembre 2024) Saint-Just (1-2-3e année) - Saint-Just-de-Bretenières	+ -	100,00%
Primaire (À partir du 29 novembre 2023, et ce, pour une période indéterminée) Belle-Vue (2e année) - Armagh	+ -	100,00%
Primaire (À partir du 9 janvier, et ce, jusqu'au 26 juin 2024) Du Phare (2e année) - Saint-Michel	+ -	100,00%
Primaire (À partir du 9 janvier, et ce, jusqu'au 26 juin 2024) Saint-Joseph (1ère année) - Saint-Pamphile	+ -	100,00%
Primaire (À partir du 15 janvier, et ce, jusqu'au 26 juin 2024) Chanoine-Ferland (3e année) - Saint-Fabien de Panet	+ -	100,00%
Musique (Dès que possible, et ce, jusqu'au 26 juin 2024) Saint-Joseph (Saint-Pamphile) - 216 minutes (4 périodes / cycle) - À la leçon	+ -	9,76%

Tâches principales :

- Préparer et dispenser des cours ;
- Collaborer avec les autres enseignantes et enseignants et les professionnelles ou professionnels de l'école ainsi que les autres catégories de personnel ;
- Organiser et superviser des activités étudiantes et y participer ;
- Assumer les responsabilités d'encadrement auprès des élèves ;
- Évaluer le rendement et le progrès des élèves ;
- Participer aux réunions en relation avec son travail ;
- S'acquitter d'autres fonctions qui peuvent normalement être attribuées à du personnel enseignant.

Exigences et compétences :

- Baccalauréat en enseignement selon le poste ou en voie d'obtention ;
- Compétences en lien avec les technologies ;
- Habiletés de communication et de coopération ;
- Aptitudes à développer une relation maître-élève positive et à assurer une saine gestion de classe.

Enseignants non légalement qualifiés :

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans un champ de spécialisation approprié.
- Avoir acquis une année d'expérience éducative (en enseignement, en animation, en formation ou en encadrement, et ce au cours des 5 dernières années)

Traitement annuel :

- Selon la convention collective en vigueur

Les personnes qui désirent participer à ce concours sont priées de faire parvenir leur offre de service, accompagnée de leur curriculum vitae ainsi que leur relevé de notes (non officiel), à l'attention de :

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3
Télécopieur : 418 241-5961
Courrier électronique : resshuma@cscotesud.qc.ca

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet du Centre de services scolaire au cscotesud.qc.ca. Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

**Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt,
mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.**